

# L'OGEC de l'École Sainte-Blandine

L'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, est une association de gestion organisée selon la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour but d'offrir à la communauté éducative les conditions matérielles optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. Elle travaille en collaboration étroite avec le chef d'établissement.

Son rôle s'exerce principalement dans quatre domaines :

1. La gestion économique et financière en assurant la vie matérielle et financière de l'établissement.
2. La gestion sociale en étant l'employeur du personnel non-enseignant
3. La gestion immobilière avec l'association immobilière paroissiale, propriétaire des bâtiments : sécurité, investissements, entretien et maintenances des bâtiments de l'école.
4. Les relations avec l'extérieur en assurant le lien avec les directions diocésaines vis-à-vis des collectivités territoriales, des établissements du même secteur, des associations diverses.

## En pratique...

La contribution familiale perçue par l'OGEC est une contribution financière versée par les familles des élèves qui sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire :

- Électricité, gaz, eau, téléphonie, internet, cotisation diocésaine, assurances...
- Salaire des employés OGEC (ATSEM, ...)
- Rénovation du patrimoine immobilier et équipement de l'établissement...

Notre OGEC prépare les factures mensuelles entre le **1<sup>er</sup>** et le **6** de chaque mois. Le montant de ces factures est prélevé sur votre compte bancaire le **15**. Toutes les factures doivent être réglées avant le **25** de chaque mois.

En cas de rejet de prélèvement, vous pouvez vous rapprocher de notre chef d'établissement pour lui faire parvenir le règlement par chèque ou en espèces avant le 25. Si une facture n'est pas payée avant cette date, elle sera représentée le mois suivant en plus de la facture du mois en cours.

Si vos coordonnées bancaires changeaient en cours d'année scolaire, vous devez nous faire parvenir un nouveau RIB avant le 25 pour qu'il soit valide pour la facture du mois suivant.

Nous insistons sur ces dates car les bénévoles qui sont en charge de la facturation, envoient un fichier à la banque et ne sont pas en mesure de le modifier après l'envoi.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : [ogec.sainteblandise.terrenoire@gmail.com](mailto:ogec.sainteblandise.terrenoire@gmail.com)

## Composition du bureau pour l'année 2019/2020 :

Présidente : Séverine HABERMACHER

Trésorier : Anthony CELLE

Secrétaire : Gaëlle DONDEL

Vice-Secrétaire : Josiane PORTERAT

Administrateur : Emmanuelle CROZET